

conscience pour les raisons que j'ai énoncées, mais je voulais cependant faire une suggestion à l'honorable député, qui est nouveau ici, à savoir qu'il songe à reporter son amendement à l'étape de la troisième lecture.

Après qu'il aura entendu les témoignages et le pour et le contre de la question, s'il estime alors que la constitution en corporation de cette société est nuisible au Canada, il aura parfaitement le droit, et ce sera son devoir, de faire de son mieux pour empêcher l'adoption du bill. Je ne voudrais pas en dire davantage à cette étape-ci parce que, comme je l'ai déjà dit, l'honorable député est nouveau ici, et compte tenu de ce qu'il a fait jusqu'à ce jour, je dois dire que j'ai beaucoup d'estime pour lui. Je ne voudrais nullement porter atteinte à sa personne, mais je l'invite à songer à agir de la façon que je lui ai indiquée et de reporter son amendement jusqu'à ce qu'il ait entendu les témoignages en comité. S'il s'estime alors fondé, d'après ce qu'il aura entendu, à proposer son amendement à l'étape de la troisième lecture, peut-être que s'il a de bons arguments il comptera beaucoup plus d'appuis qu'il ne pourrait en compter en ce moment.

**M. Bert Raymond Leboe (Cariboo):** Quelques mots me suffiront. Nous cherchions à donner du travail aux comités de la Chambre et je suis d'avis que nous ne devrions pas voter de façon à ne pouvoir recueillir les dépositions qui devraient nous être présentées. J'enregistrerai donc un vote négatif.

**M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard):** Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer la proposition d'amendement de mon collègue, le représentant de Danforth. Bien entendu, les membres de notre parti ont parcouru les dépositions présentées au comité permanent des banques et du commerce de l'autre endroit et, ayant pris connaissance des dépositions et des observations qu'a formulées M. MacGregor, surintendant des assurances, nous avons proposé l'amendement.

Le député de Bonavista-Twilligate (M. Pickersgill) ne semble pas s'être tenu au courant de ce qui s'est passé aux comités de l'autre endroit, et j'en suis quelque peu étonné.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député ne veut pas insinuer que j'oublie mes devoirs, n'est-ce pas?

**M. Berger:** Point du tout, monsieur l'Orateur. L'une des graves difficultés auxquelles les Canadiens font face aujourd'hui, c'est qu'ils n'ont vraiment aucun droit de regard sur leurs propres épargnes. Les Canadiens économisent de bien des façons. Ils achètent

des hypothèques, qui représentent leurs économies, mais ils n'ont aucun droit de regard sur leurs versements hypothécaires. Ils sont à la merci des sociétés de prêts hypothécaires.

Ils participent à des programmes de pensions administrés par de grandes institutions financières, mais ils ne sont pas maîtres de leurs propres économies, qu'ils consacrent à ces programmes. Les Canadiens achètent aussi de l'assurance-vie et consacrent leurs économies à en acquitter les primes, mais ils ne possèdent vraiment aucun droit de regard sur ces économies.

Le député de Danforth a signalé que le bill dont nous sommes saisis vise à constituer en corporation une société d'assurance-vie qui échappera à peu près complètement à la maîtrise des Canadiens, parce qu'il appartiendra à une société étrangère de nommer la majorité des administrateurs. Quand je dis «société étrangère», je n'entends pas faire une comparaison désobligeante entre les sociétés canadiennes et les sociétés étrangères. Mais nous devons nous apercevoir que, de plus en plus, nos industries et nos ressources tombent entre les mains de financiers américains. Nous avons constaté que les capitalistes américains raffermissent leur mainmise sur les institutions financières du Canada, et le député de Danforth a déclaré qu'il serait opportun de ne pas attendre plus longtemps pour renverser cette tendance.

Je le répète, le représentant de Danforth a eu l'occasion d'examiner les dépositions présentées au comité de l'autre endroit. Si nous éprouvons cette difficulté à l'heure actuelle, c'est parce que l'ancien gouvernement libéral n'a pas su voir les choses de loin et élaborer des plans en conséquence. A l'issue de la deuxième guerre mondiale, le Canada a été inondé de capitaux américains. Ces investissements se faisaient tout à fait librement, et lorsqu'ils ont graduellement disparu, le Canada s'est vu en difficulté, parce que le capital américain se composait en grande partie d'actions. Nous n'empruntons pas simplement de l'argent pour mettre nos ressources en valeur. Nous permettons aux capitalistes américains d'exercer une mainmise sur nos industries-clés, dont l'une est l'industrie financière. Le résultat, c'est qu'en 1961 plus de 700 millions de dollars de profits et de dividendes sont passés du Canada aux États-Unis.

Comme je l'ai déjà dit, lorsque cette vague d'investissements s'est mise à reculer, il en est résulté un désordre économique au Canada. Nous avons alors constaté que nous n'exercions aucune maîtrise sur nombre d'industries qui nous sont d'une importance vitale. Nous avons constaté qu'il ne nous restait plus de